

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 17 mai 2021

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 29
Suppléants votants : 0
Pouvoirs : 5
Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 mai 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 17 mai à 19h00**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Christian LALLERON**, Vice-président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINDERGER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Patricia HANNON (Maslives), José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-Sur-Cosson),
Nathalie BINVAULT a donné pouvoir à Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord),
Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord) a donné pouvoir à Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan),
Julien MARCILHAC a donné pouvoir à Laurent ALLANIC (Saint-Claude-de-Diray),
Mireille BIZERAY a donné pouvoir à Didier HEITZ (Saint-Dyé-sur-Loire),

Membres Titulaires absents ou excusés :

Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan),

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.

34_DM1_AEP

Objet : Décision Modificative n°1 du budget AEP REGIE relative aux travaux de rebouchage du forage de Montlivault

Monsieur Didier HEITZ, Vice-président en charge de l'aménagement et des infrastructures rappelle que par délibération n°165 en date du 14 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé la création d'une opération d'investissement sur le budget AEP Régie permettant la réalisation du rebouchage de Montlivault.

Il rappelle que pour faire suite à une réunion en Mairie de Montlivault autour du projet de lotissement du Colombier, il a été décidé de combler le forage de Montlivault en urgence pour permettre d'autoriser l'infiltration des eaux pluviales du projet.

Cette solution a été retenue pour les raisons suivantes :

- le forage est hors service en raison de la présence de pesticides ;
- la réhabilitation de ce forage n'est pas justifiée car des solutions d'interconnexion avec Saint-Claude-de-Diray d'une part et Saint-Dyé-Loire/Maslives d'autre part, permettant de garantir l'approvisionnement de Montlivault.
- le projet de lotissement est situé dans le périmètre rapproché du forage. Son comblement permettra l'infiltration des eaux pluviales du projet et d'éviter la création d'un bassin de rétention dommageable à la qualité paysagère et à l'économie du projet.

Il rappelle également que si l'abandon du forage n'avait pas été acté, la seule solution aurait alors été d'accepter les eaux pluviales dans le réseau unitaire après rétention dans un bassin étanche avec tout ce que cela impliquait de conséquences pour le fonctionnement des installations d'assainissement (coût énergétique supplémentaire, risque de pollution en raison de déversements via les déversoirs d'orage...).

Dans le cadre de cette délibération, un budget de 15 000 € HT avait été alloué par le Conseil communautaire, budget s'appuyant sur le coût des derniers travaux de même type pour le comblement du forage des 5 chênes à Mont-près-Chambord.

A l'occasion du vote du budget, le 12 avril dernier, le montant alloué à l'opération avait été augmenté pour passer à 25 000 € HT faisant suite aux estimations à la hausse du coût des travaux évalués par le Maître d'œuvre.

A l'issue de la phase de consultation, le montant des offres remises étant nettement supérieur à l'estimation, il y a lieu d'augmenter de 10 000 € le budget alloué à l'opération. Le coût d'opération étant estimé à ce jour à 35 000 € HT.

Monsieur le Vice-président propose donc de prendre la décision modificative suivante :

- Augmentation de 10 000 € HT du budget alloué à l'opération « rebouchage du forage de Montlivault ».
- Diminution des crédits affectés initialement à l'opération 1001 – Extension de réseaux – diverses Communes pour 10 000 €.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2313-148/15 : Comblement et abandon du forage de Montlivault	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-0081 : Travaux diverses communes	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la décision modificative n°1 du budget AEP REGIE relative aux travaux de rebouchage du forage de Montlivault.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.



**Pour le Président empêché,
Le Vice-Président,**

Christian LALLERON